

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/109

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 26

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE' – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

ABSENT : V. GUIMBERTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire informe l'assemblée que, suite au décès de Mme SOURIMANT, et conformément à l'article L. 270 du code électoral, Mme Armelle SENECHAL devient de fait nouvelle conseillère municipale.

M. le Maire précise qu'il faudra remplacer Mme SOURIMANT dans les commissions où elle était présente, à savoir :

- Commission 2 : Politique Sociale
- Sous-commission 2.3 : Logements
- Commission 7 : Culture – Patrimoine culturel
- Commission 8 : Animations communales – Vie associative – Suivi évènementiel
- Commission d'Appel d'Offre en tant que suppléante

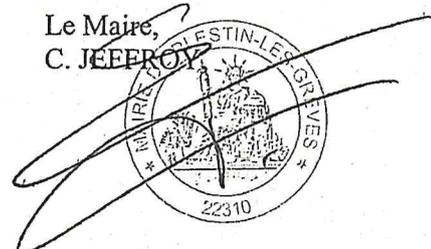
Mme SENECHAL se présente à l'équipe et souligne son souhait de faire partie de la commission 2, forte de 25 ans d'ancienneté professionnelle et d'expérience dans le domaine social. Elle précise enfin qu'elle ne pense pas avoir le temps de se consacrer aux autres commissions laissées vacantes.

M. le Maire propose de laisser le temps à l'équipe de décider qui souhaite remplacer Mme SOURIMANT dans ces différentes commissions. Les élus intéressés doivent se manifester auprès du secrétariat général rapidement. Ce point sera traité au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à modifier le tableau du conseil municipal.

Pour copie conforme,

Le Maire,
C. JEFFROY



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES**

**Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/110**

**Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 26

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENUOU à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

ABSENT : V. GUIMBERTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : recrutement d'un responsable du pôle Education, Jeunesse, Sports et Vie associative

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a accepté, lors du conseil municipal du 12 mai dernier et dans le cadre d'une réorganisation du Service Enfance Jeunesse, le recrutement d'un nouveau responsable SEJ dont les missions seront élargies à tout ce qui concerne l'Education (partie scolaire), la Jeunesse (Extrascolaire et périscolaire), le sport et la vie associative. L'objectif principal étant que la commune participe davantage aux enjeux liés à la jeunesse dans son ensemble en étant présent auprès des acteurs qui en ont la charge : SEJ, restaurant scolaire et ATSEM pour ce qui est des liens internes ; Ecoles/Collège, partenaires institutionnels (CAF, LTC, Département, Région...) et associations pour ce qui est des partenaires externes. Le développement d'évènements festifs sur la commune, toujours en lien avec les associations Plestinaises, est également prévu : fête de la musique, marché de Noël...

Un candidat a été retenu par la commission de recrutement en la personne de M. Eddy PENVEN qui nous vient de LTC où il avait en charge la gestion des gens du voyage.

M. PENVEN réunissait toutes les compétences requises pour ce poste car il a déjà été directeur de structure jeunesse, possède tous ses diplômes sportifs et connaît parfaitement les milieux scolaire et associatif. Il devrait prendre ses fonctions le 1er octobre prochain.

Par ailleurs, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec son ancien employeur afin que ce nouvel agent puisse arriver avec quelques jours sur son Compte Epargne Temps. En effet, M. PENVEN n'aura pas épuisé tous ses droits à congés avant d'arriver à Plestin. Il arrivera donc avec des jours qui nous sont rémunérés par LTC à hauteur de 90€ par 20 jours restants, soit un montant en notre faveur de 1800.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de l'arrivée de M. PENVEN dans les effectifs de la commune à compter du 1er octobre prochain

AUTORISE la mise à jour du tableau des effectifs

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de rémunération des congés non pris de l'agent avec Lannion Trégor Communauté

Pour copie conforme

Le Maire,
C. JEFFROY,



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/111

**Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 26

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENUU à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

ABSENT : V. GUIMBERTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : demande de rupture conventionnelle

M. le Maire informe l'assemblée que l'agent chargé de la communication, absente depuis quelques mois, a demandé à la commune d'établir une rupture conventionnelle dans le but d'entamer une reconversion professionnelle.

Ce nouveau dispositif au sein de la Fonction Publique Territoriale permet aux deux parties de convenir, d'un commun accord, de la cessation définitive des fonctions entraînant la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire.

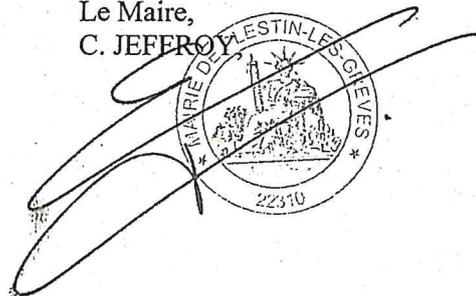
La rupture conventionnelle ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties. Elle résulte d'une convention signée par les deux parties et donne lieu au versement d'une indemnité spécifique dont le montant est défini dans la convention dans les limites fixées réglementairement ainsi qu'au versement, durant 24 mois, de l'Allocation de Retour à l'Emploi.

M. LE BRIGANT précise que l'enveloppe affectée à cette rupture serait de 50 000€ (ARE + prime de départ) et sera lissée sur 3 exercices budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le Maire à signer une rupture conventionnelle avec

Pour copie conforme,

Le Maire,
C. JEFFROY



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/112

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27
De Présents : 20
De votants : 26
Date de la convocation : 02/09/2022
Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENUU à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

ABSENT : V. GUIMBERTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : décision modificative de crédit

Décision modificative

Budget Commune

Section de fonctionnement- BP 2022

Depense

Chapitre	Article	Fonction	Intitule	Montant
67	673	020	Regulation année 2021 - Communes extérieures	5 000,00 €
022	022		Dépenses imprevues	5 000,00 €
Total				10 000,00 €
S03: 022				50 703,70 €

Recette

Chapitre	Article	Fonction	Intitule	Montant
Total				

Section d'investissement - BP 2022

Depense

Chapitre	Article	Fonction	Intitule	Montant
064	06422	020	Subvention - Primes accédants	3 000,00 €
020	020	01	Dépenses imprévues	3 000,00 €
Total				6 000,00 €
S03: 020				73 764,35 €

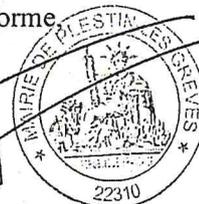
Recette

Chapitre	Article	Fonction	Intitule	Montant
Total				

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
APPROUVE la décision modificative de crédit proposée par M. le Maire

Pour copie conforme

Le Maire,
C. JEFFROY,



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/113

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 26

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

ABSENT : V. GUIMBERTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : mise à jour frais de mission

M. le Maire informe l'assemblée qu'elle a revu, en séance du 28 octobre 2021, les modalités de versement des frais de mission aux agents et élus de la commune. Un nouveau barème a été publié en mars 2022. Il convient donc de mettre à jour la délibération s'y rapportant :

Frais kilométriques :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 0021 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,32€	0,40€	0,23€
6 et 7 CV	0,41€	0,51€	0,30€
8 CV et plus	0,45€	0,55€	0,32€

Il est précisé que, dans la mesure du possible, les transports en commun seront privilégiés. A ce titre, ils seront intégralement pris en charge ou remboursés.

Frais de repas :

Remboursement au réel dans la limite de 17€50 par repas

Frais d'hébergement :

Province : 70€

Paris intra-muros : 110€

Grand Paris et communes de plus de 200 000 habitants : 90€

Possibilité de prise en charge des hébergements la veille du déplacement et au retour si :

-Déplacement supérieur à 200 Km ou 2h de trajet pour l'entrée en formation.

-Retour de formation supérieur à 400 km.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/114

**Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 26

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

ABSENT : V. GUIMBERTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : aire de Camping-cars : choix des entreprises

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 juin dernier par laquelle le conseil a « autorisé M. le Maire à valider les candidatures retenues par la CAO, si l'enveloppe financière estimée est respectée, afin de pouvoir retenir les entreprises les mieux-disantes afin de lancer le chantier au plus vite sans attendre le prochain conseil municipal ».

M. le Maire précise donc que l'appel d'offre s'est suivi d'une CAO, réunie le jeudi 25 août dernier. L'enveloppe prévisionnelle des travaux n'ayant pas été dépassée, la CAO a retenu comme prestataires appelés à intervenir sur ce projet :

N° de lot et objet de la consultation	Entreprises retenues	Montant HT	Estimation HT
Lot n° 1 Voirie et Réseau divers	SETAP	239 527,50€	275 000€
Lot n°2 Gestion et contrôle d'accès	Aire Services	68 000,00€	90 000€
Lot n°3 Electricité	NON POURVU		31 000€
TOTAL :		307 527,50€	396 000€

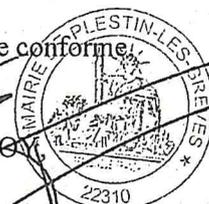
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

CONFIRME le choix de la CAO de retenir les entreprises nommées ci-dessus pour intervenir sur le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars à Kerallic.

Pour copie conforme,

Le Maire,

C. JEFFROY



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES**

**Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/115**

**Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : travaux au terrain de foot : éclairage et amélioration terrain près du collège

M. le Maire informe l'assemblée que des discussions ont été entamées depuis quelques mois avec l'AS Plestinaise afin d'accompagner le club dans son évolution. Aujourd'hui, le constat est que les vestiaires, tribunes et club house sont vétustes mais surtout, le terrain annexe n'est pas plat (et donc inondé et impraticable régulièrement) et très mal éclairé ce qui entraîne une surutilisation du terrain d'honneur. Dans le cadre de Petite Ville de Demain, une demande d'étude sur la possibilité de création d'un complexe neuf d'ici à 5 ou 6 ans est en cours d'instruction. En attendant, il est proposé d'adopter la stratégie suivante :

➤ On ne touche pas aux bâtiments tant qu'on ne connaît pas l'issue de l'étude PVD. Un algéco a été envoyé au stade pour augmenter la capacité d'accueil ;

➤ Le terrain annexe sera remis à plat, à des dimensions se rapprochant le plus possible d'un terrain homologué et éclairé comme il se doit afin de libérer au maximum le terrain d'honneur ;

L'objectif étant que ces travaux soient réalisés cet hiver, la commune est dans l'attente de devis qui feront l'objet d'une inscription budgétaire en 2023.

En attendant, et pour que le club puisse continuer à s'entraîner pendant les travaux, il est proposé de réhabiliter d'ici la fin de l'année le terrain du collège par un éclairage de l'aire de jeux (devis du SDE pour 21 262,34€ restant à la charge de la commune) et une régénération de la pelouse (devis JO SIMON de 5 301€).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE la réhabilitation du terrain annexe près du collège afin de permettre au club de football de s'entraîner pendant que les travaux de réaménagement du terrain d'entraînement aux quatre chemins auront lieu et ceci afin de préserver au maximum le terrain d'honneur,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis de JO SIMON pour 5 301€ et concernant la régénération de la pelouse,

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/116

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : achat d'une ancienne usine hydro-électrique

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition faite à la commune d'acquérir une ancienne usine hydroélectrique située à Traon Huellan (juste avant le pont de Pont Menou, route de Morlaix), parcelles cadastrées YE 7 et 8 d'une contenance respective de 1864 et 2447m² en bord de rivière (Voir document en annexe). Le bâtiment semble sain (couverture notamment) et il faudrait surtout prévoir le remplacement des huisseries et de refaire un plancher.

Cet achat peut être intéressant à différents points de vue pour la commune :

Bâtiment géographiquement intéressant car proche de la rivière,

Débouche sur un bief

Le bâtiment abrite encore des machines qui permettraient de produire de l'électricité, il pourrait être intéressant, dans un projet culturel cohérent, de le mettre en valeur.

Sa relation avec l'eau est intéressante et on pourrait imaginer un projet pédagogique autour du cycle de l'eau par exemple

Les vendeurs sont pressés de céder ce bien et sans réponse rapide de la Mairie, il sera mis en vente dans les agences au risque de perdre ce patrimoine rare.

Les commissions Culture (23 mai) et Bâtiments (16 juin) ainsi que le bureau municipal (16 et 23 juin, 1er septembre) se sont prononcés favorablement pour cet achat. Des subventions régionales et européennes peuvent être sollicitées pour ce projet mais concerneront essentiellement les travaux et le volet Culturel-Patrimonial qui en découlera mais pas l'achat dont les propriétaires demandent 50 000€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

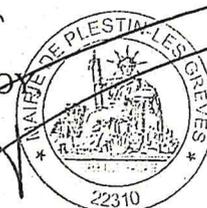
DECIDE DE SE PORTER acquéreur de cet immeuble au prix de 50 000€ net vendeur auxquels s'ajouteront des frais de notaire

SOLLICITE tout partenaire susceptible de financer ce projet : état, Région Bretagne, LTC, Département des Côtes d'Armor, fonds européens...

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce projet

Pour copie conforme,

Le Maire,
C. JEFFROY



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES**

**Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/117**

**Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LÁTOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : place de Kerilly et du 19 mars : lancement d'une consultation en vue du recrutement d'un cabinet d'étude

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet phare du mandat : la requalification des places du 19 mars et de Kerilly.

Ce projet, inscrit dans le programme Petites villes de demain, doit entrer rapidement dans une phase opérationnelle afin qu'il sorte de terre d'ici la fin du mandat. Il est donc proposé de lancer une consultation visant à retenir un bureau d'étude aux compétences très larges afin qu'il puisse travailler sur ce projet au cours de l'année 2023 pour une mise en œuvre des travaux dès 2024, au moins pour la partie espaces publics.

La mission de ce bureau d'étude sera découpée en 3 phases :

- 1/Diagnostic
- 2/Etablissement de scénarios
- 3/Etablissement d'un plan guide avec premières esquisses, chiffrage estimatif du projet, faisabilité et planning prévisionnel.

Il sera demandé à ce bureau d'étude de s'associer à de nombreux spécialistes afin de prendre en considération tous les enjeux et les acteurs qui gravitent autour de ce projet : commerçants, professionnels de santé, riverains, habitants, partenaires (LTC, ABF...). Il faudra donc qu'il soit composé à minima de :

- Architecte
- Urbaniste
- Paysagiste
- Economiste de la construction
- Programmiste
- Habitat
- Santé

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES**

**Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/118**

**Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes et de la mairie : lancement d'une consultation pour recrutement d'un architecte

M. le Maire informe l'assemblée qu'une fiche action concernant la réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie a été intégrée au dispositif « Petites villes de demain » et entre dans le thème 5 : Fournir l'accès aux équipements publics.

Ainsi, le projet consisterait à :

Ancienne salle des fêtes :

Transformation des surfaces existantes en 2 salles modulables en une seule pour salle des mariages afin de ne plus utiliser la salle à l'étage de la mairie, non accessible PMR.

Remplacement des huisseries et ravalement de façade

Mairie :

Remplacement des huisseries de la mairie et ravalement de façade

Reprise de la toiture

Mises aux normes PMR :

Revoir l'accès aux bâtiments que sont l'ancienne salle des fêtes et la mairie

Création de sanitaires publics en lieu et place de ceux existants

A la demande de l'assemblée, un volet rénovation énergétique est intégré au projet.

Rénovation énergétique : isolation des toitures, remplacement des luminaires, revoir le système de chauffage, mise en place de panneaux solaires...

M. le Maire demande donc à l'assemblée l'autorisation de lancer une procédure pour recruter un architecte qui devra :

1/Penser, dessiner et chiffrer le projet

2/Déposer et obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires pour sa mise en œuvre

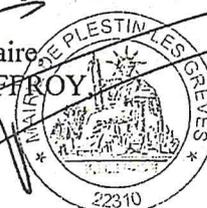
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation en vue de recruter un architecte pour travailler sur le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes et de la mairie.

Pour copie conforme,

Le Maire

C. JEFFROY



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES**

**Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/119**

**Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : achat parcelle pour parking Maison des solidarités

M. le Maire informe l'assemblée qu'une somme de 30 000€ a été budgétée pour l'achat d'une parcelle au-dessus de la maison des solidarités (ancienne école St Joseph) afin d'y créer un parking.

Le propriétaire de cette parcelle (cadastrée AE 829, en zone constructible et en plein centre-ville) demande confirmation de cet achat auprès de la mairie. Le prix demandé est de 33 320€ net vendeur auxquels s'ajouteront des frais de notaire à hauteur de 1400€.

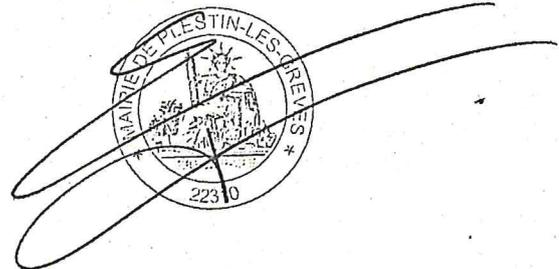
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle AE 829 au prix net vendeur de 33 320€ auxquels s'ajouteront des frais de notaire estimés à 1400€.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Pour copie conforme,

Le Maire,
C. JEFFROY,



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/120

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : autorisation de lancement d'un appel à projet pour le Centre Nautique

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Régional a lancé un appel à projet portant la restructuration des centres et bases nautiques.

Une mini étude interne fait apparaître des besoins en travaux et matériels divers pour le centre nautique municipal à hauteur de 600 000€. Cet appel à projet peut s'étendre sur 3 ans et aller jusqu'à 35% de subventions (plafonnées à 100 000€ la 1^{ère} année, 50 000€ la 2^{nde} année et 50 000€ la 3^{ème} année) et pourrait être cumulé avec d'autres dispositifs, notamment les dispositifs de valorisation d'économie d'énergie.

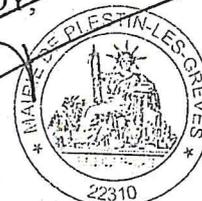
M. LE BRIGANT précise que si la commune était retenue pour cet appel à projet, les travaux seraient étalés sur au moins 3 exercices budgétaires de 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE M. le Maire à poursuivre les démarches liées à ce projet et à déposer un dossier de candidature auprès de la région Bretagne.

Pour copie conforme,

Le Maire,
C. JEFFROY,



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/121

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOU à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : signature nouveau Contrat Départemental de Territoire

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « Contrats Départementaux de Territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricaïns. Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricaïen,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

Et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural » (communes de moins de 2000 habitants) et 25M€, Groupe 2 « rurbain » (communes entre 2001 et 7500 habitants) et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de

de la participation financière du Département auprès du public selon les moyens et supports définis défini par la Charte départementale de visibilité (annexe 2 CDT 2022-2027).

Un audit énergétique sera sollicité pour tous projets de construction, extension, rénovation et réhabilitation de bâtiment public supérieur à 100 000 € H.T.

La gouvernance des CDT2022-2027 est assurée par le Comité départemental de suivi et d'évaluation, émanation du Comité de Pilotage en charge de la préfiguration des contrats départementaux de territoire 2022-2027.

Une rencontre annuelle « Rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents d'EPCI afin de présenter, partager les expériences et projets mis en œuvre sur le territoire.

Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 01/01/2022 entrant dans les thématiques visées plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues. Les dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'Adullact pour le 15 octobre 2022 au plus tard, et au 31/07 pour les années suivantes. Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31.12.2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

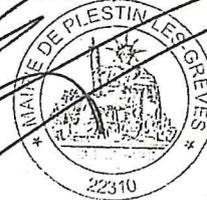
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 302 103 € H.T. pour la durée du contrat

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant

Pour copie conforme,

Le Maire,
C. JEFFROY,



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/122

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 26

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOÛ à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : aide primo-accédants

M. le Maire informe l'assemblée que deux dossiers de demande de prime (3 000€) au titre de l'aide primo accédants, ont été déposés () en mairie et réunissent les conditions d'octroi à savoir :

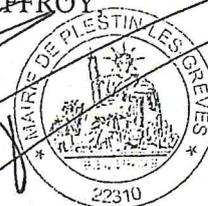
- Bien acquis sur Plestin (Hent Meur et La Corniche) pour en faire leur résidence principale
- Bien acquis pour moins de 200 000 € (149 000€ et 135 000 € net vendeurs) et financé par un emprunt
- Bien achevé depuis plus de 15 ans (oui)
- Revenus de l'acheteur en dessous des plafonds PLUS
- Demande faite dans l'année suivant la signature
- L'acquéreur n'a pas été propriétaire de son logement lors des 5 dernières années

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (Mme DROUOT ne prend pas part au vote)

AUTORISE le versement de cette prime (3 000€) aux demandeuses (I).

Pour copie conforme,

Le Maire,
C. JEFFROY



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Commune de PLESTIN LES GREVES
N°2022/123

Extrait du PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 27

Date de la convocation : 02/09/2022

Date d'affichage du compte-rendu : 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JEFFROY, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – E. CRESSEVEUR – V. PERROT – J-F BOUGET – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – A. SENECHAL.

PROCURATIONS : M. LE CORRE à F. GUEHL ; J. LE GLAS à B. HUONNIC ; L. L'HAVEANT à A. FOURNIS-BEYOU ; J-P MENOUE à R. MORINIÈRE ; C. LE RUMEUR à R. BONABAL ; S. DESCOURT à B. PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

OBJET : démarrage travaux ancienne école

La 1ère réunion de démarrage de chantier a eu lieu ce matin. Les travaux de désamiantage commenceront le 17 octobre. Le clos-couvert devrait être fini pour fin février. La MAM a déjà déménagé à Kergall et la garderie/ALSH va s'établir dans le préau de l'école primaire.

Il convient désormais de lancer une consultation pour les lots intérieurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le lancement d'une consultation pour les travaux intérieurs du projet de la maison de la Petite Enfance dans l'ancienne école maternelle.

Pour copie conforme,

Le Maire,

C. JEFFROY

